

Commission : Développement Durable
Question : Vers une gestion mondiale des déchets industriels
Auteur : Jordanie

La Jordanie est une monarchie constitutionnelle d'une population totale de 7 930 491 habitants, classée 107^{ème} au niveau mondial et d'une densité de 62 hab/km². La gestion des déchets est aujourd'hui en Jordanie l'un des éléments qui contribuent à son intégration dans la « dynamique monde ». À travers ce thème, la Jordanie flirte avec les débats internationaux. En tant que « bon élève » réformateur du monde arabe, elle s'est saisie de la centralité de la question des services publics dans ses réformes politiques et son développement économique. Car aujourd'hui pour la Jordanie, être un acteur de la scène internationale suppose de mettre en œuvre « bonne gouvernance », privatisation et développement durable. Concilier développement économique et environnement est donc un enjeu majeur pour ce pays.

Soulignant que la quantité de déchets produite dans les pays en développement est moindre que dans les pays développés (en moyenne 150-250 kg/an/habitant contre 350-750 kg/an/habitant). Les déchets des pays en développement sont de composition plus organique (environ 50-65 % contre 20-40 % dans les pays développés). La gestion des déchets est elle aussi inégale. La quantité de déchets produite en Jordanie est supérieure à la moyenne des pays à faibles revenus auxquels elle appartient. Elle se situe à environ 1,46 millions de tonnes par an. Cette particularité est liée à sa nature essentiellement urbaine, car les villes jordaniennes produisent plus de déchets que les zones rurales.

Réaffirmant notre volonté à contribuer à la recherche de solutions pour un bon développement durable dans ce pays en voie de développement,

Rappelant, que de nombreuses solutions et lois ont déjà étaient mises en place telle que la Loi N° 52 de 2006 constitue la principale législation sur l'environnement en Jordanie : la Loi sur la Protection de l'environnement. En outre, il existe d'autres lois, notamment la Loi des municipalités et les lois sur la santé publique qui abordent certaines questions relatives aux déchets solides de façon générique.

Exprimant nos craintes face à la gestion des déchets car aucune lois et réglementations jordaniennes existantes n'aborde actuellement ce thème de façon détaillée et spécifique.

Tout d'abord il faut savoir que le flux de déchets solides se compose essentiellement de matières organiques (52% du poids). La couverture de la collecte des déchets solides municipaux est de 90% dans les zones urbaines et de 70% dans les zones rurales. Sachant ceci, le Ministère de l'Environnement a récemment mis au point un projet de loi qui permettra d'améliorer le système de GDS (groupement de défense sanitaire).

La récupération et le recyclage des déchets s'appliquent toujours de façon primitive, ce qui provoque des risques sanitaires. On pratique la valorisation énergétique dans l'une des décharges fermées, où le biogaz est récupéré et près de 3,5 MWh d'électricité sont produits et fournis au réseau électrique.

Toutes les municipalités fonctionnent sans un recouvrement complet du coût. A Amman, capitale de la Jordanie, le recouvrement du coût atteignait 63% en 2007, alors que d'autres municipalités fonctionnent avec moins de 50% de recouvrement du coût. La différence est généralement subventionnée à partir des budgets municipaux. Le rôle du secteur privé dans la GDS en Jordanie est limité. A l'exception de quelques projets pilote et le contrat BOOT (contrat entre privé et publique) pour l'unité de traitement de déchets médicaux, Aqaba située à l'extrémité sud de la Jordanie. Aqaba occupe une position stratégique pour la Jordanie car c'est le seul port du pays. C'est la seule ville dans laquelle le secteur privé participe à la collecte et au transport des déchets solides. Ceci indique qu'il convient d'élaborer des plans afin de créer des incitations pour que le secteur privé puisse jouer un rôle dans la GDS. Les résultats de l'atelier organisé en vue d'examiner les possibilités de mettre en place un réseau national de déchets solides ont souligné le besoin pressant de se doter d'un tel réseau accompagné d'un engagement fort au plus haut niveau. Un comité spécial, composé de divers acteurs nationaux, se devra d'identifier une proposition de structure du réseau.

L'Agenda national jordanien, qui est un plan d'action national sur dix ans (2006-2015), a identifié la nécessité d'une hiérarchie de GDS intégrée. Le Programme a mis en relief la nécessité de mobiliser des ressources afin d'améliorer la couverture de la collecte, de renforcer les capacités du personnel chargé des déchets solides et

d'offrir des mesures d'incitation à la participation du secteur privé dans le processus de gestion des déchets solides. L'Agenda a également mis l'accent sur la nécessité d'une gestion appropriée des déchets dangereux. Il est proposé de créer un système de gestion intégrée des DMS en vue d'améliorer la collecte, le transfert et l'élimination des déchets avec une récupération des ressources et un recyclage rentables et effectués par le secteur privé.

Le volume de déchets solides industriels et dangereux était de 15.000 tonnes en 2007 et ce volume devrait atteindre 59.000 tonnes en 2027.

Il convient d'améliorer l'efficacité organisationnelle et la rentabilité de la collecte et du transport des DMS et des services de balayage des rues dans la plupart des municipalités.

- A court terme (jusqu'à 3 ans) : octroyer aux départements de GDS autant d'autonomie administrative et financière que possible dans le cadre de la législation jordanienne
- A moyen terme (3 à 10 ans) : établir des partenariats public-privé pour offrir des services de GDS en Jordanie
- A long terme (plus de 10 ans) : mettre en place trois décharges centrales en Jordanie, l'une au nord, une autre au sud et une autre dans la Vallée du Jourdain, en plus de la décharge existante à Al Ghabawi.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- améliorer les services de collecte et de transport des déchets solides
- établir et mettre en œuvre un programme à moyen terme (autour de cinq ans) entièrement financé afin de rénover progressivement les conteneurs des villes, tant pour la collecte des déchets recyclables séparés à la source (les bacs roulants bleu et jaune pour le papier/le carton, le plastique, le métal, l'aluminium) que pour le reste du flux de DMS (bacs standards)
- travailler avec les ramasseurs de déchets afin d'assurer la réussite des projets de recyclage
- mettre en œuvre les approches proposées afin d'améliorer l'organisation et la gestion des services de GDS, à court, moyen et long termes
- adopter des modifications du système de tarification des déchets solides pour les établissements industriels, commerciaux et institutionnels afin d'accroître le taux de recouvrement des coûts de la gestion des DMS.